

S.N.E.S. – F.S.U. MARTINIQUE

Cité bon air bât B – Route des Religieuses – FORT DE France

N/Ref : 254/06/08

Fort de France, le 16 avril 2008

FORMATION SYNDICALE

La F.S.U. Martinique organise un stage de formation syndicale à l'attention des AED – EVS et AVSI

VENDREDI 16 MAI 2008

de 8 heures à 16 h 30

au siège du SNES

Cité bon air bât B, route des religieuses à Fort de France.

Ordre du jour :

- le statut : le contrat, la durée, la formation et les perspectives d'emploi.
- *En interne* : l'AVSI et les EVS dans l'établissement. Reconnaissance par les autres partenaires... statut.
- La présentation des concours de profs (sans préparation)
- VAE
- La formation
- Une assistance psychologique
- Actions : texte revendications, lettre ouverte, conférence de presse.



COUPON-REPONSE

à renvoyer IMPERATIVEMENT au SNES

Cela facilite l'organisation matérielle du stage

Attention : Ne pas oublier de déposer auprès du chef d'établissement dès réception, LA CONVOCATION ET LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Nom - prénom :

participera au(x) stage(s)

• **VENDREDI 16 MAI 2008**

OUI

NON

Etablissement :

Téléphones : personnel :

portable :

Adresse électronique :

Repas de midi :



Vendredi 16 mai

OUI

NON

DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame le Recteur

Sous couvert de M (1)

[date]

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé

VENDREDI 16 MAI 2008

de 8 heures à 16 heures 30

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNES, cité bon air, bât B, route des religieuses à Fort de France. Il est organisé par la section départementale de la F.S.U. sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A.....

Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)